



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité cha	rgee de rexamen au cas par cas
Date de réception :	
Dossier complet le :	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	No. of the Part of
Développement du site Touristique des Étangs: construct	tion de bâtiments tournés vers les loisirs et le tourism
Identification du (ou des) maître(s) d'	(ouvrage ou du (ou des) métitions in
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	
Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination SAS DIEDIS	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination SAS DIEDIS	Prénom(s)  Raison sociale SAS DIEDIS
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination SAS DIEDIS N° SIRET 4 3 4 2 4 7 0 3 7 0 0 0 2 2	Prénom(s)  Raison sociale SAS DIEDIS Type de société (SA, SCI)
N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale SAS DIEDIS  Type de société (SA, SCI) SAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
rubrique 41: aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet prévoit 135 places de stationnement ouvertes au public

3.1	Le projet fait-il	l'objet d'ui	n examen a	au cas pai	cas dans	le cadre	du dispositi	fprévu	aux
l et	II de l'article R	.122-2-1 du	code de l'e	environne	ment ? (c	lause-file	t) ?	•	

Oui Non

# 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet présenté concerne le développement de la zone touristique de l'Etang avec création de plusieurs bâtiments tournés vers les loisirs et le tourisme. Ainsi, plusieurs bâtiments seront positionnés le long de la rue Guiseppe GARIBALDI, au bord d'un étang sur la commune de SAINT DIE DES VOSGES.

Les activités et services sur ce projet seront :

- Une maison de la nature et école de pêche (ERP) pour 102 m² de surface de plancher
- Un restaurant (ERP) pour 1653 m² de surface de plancher
- Une crèche (ERP) pour 255 m² de surface de plancher
- Une salle de sport (ERP) pour 803 m² de surface de plancher
- $\circ$  Des bureaux avec une habitation de gardien et un garage pour 475 m² de surface de plancher soit un total construit de 3288 m² de surface de plancher .

Le projet s'accompagne de la création de 135 places de stationnement

### 4.2 Objectifs du projet

Aménager le site de la zone de l'Étang afin d'y développer différentes activités liées aux loisirs et au tourisme, afin de créer un pôle d'attractivité en entrée de ville de la commune . La zone aménagée comportera une végétalisation importante en corrélation avec le paysage existant de la zone de l'étang.

Les places de stationnement seront rendues perméables ( béton alvéolaire enherbé, permettant de limiter les phénomènes de ruissellement par infiltration en lieu et place) et les eaux pluviales du site seront tamponnés avec un débit de fuite régulé sur l'étang.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pendant la phase travaux:

- préparation de la plateforme (déblai/remblai)
- mise en place des fondations
- installation des réseaux enterrés (y compris tamponnement des EP)
- montage des charpentes
- couverture étanchéité et bardage
- serrurerie
- dallage
- aménagement intérieur
- enrobé des voiries et des stationnements
- plantations

Le chantier sera clôturé et interdit au public .

L'équilibrage des déblais/remblais sur site, permettra d'éviter les rotations de camions

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les bâtiments seront ouverts au public selon des plages horaires classiques (8h à 19 h).

Les bâtiments seront desservis par une voie d'accès existante, la rue Guiseppe Garibaldi qui se prolonge sur l'impasse Prairie d'Hellieule 1, d'où seront développés des parvis piétonniers et des zones de stationnement. la zone de stationnement est mutualisée entre les différents bâtiments, en effet l'affluence de certaines activités (type restauration) ne se fait pas aux mêmes horaires que les autres et peuvent donc permettre de minimiser l'offre en stationnement.

Les places de stationnement seront rendues perméables ( béton alvéolaire enherbé), permettant de limiter les phénomènes de ruissellement par infiltration en lieu et place) et les eaux pluviales du site seront tamponnés avec un débit de fuite régulé sur l'étang.

Une végétalisation importante du site permettra à ce projet de se fondre dans l'environnement paysagé : Le projet conserve la grande majorité des plantations existantes et notamment 296 arbres à hautes tiges (positionnés principalement autour de la zone de l'étang) . En complément de nombreux sujets seront plantés sur la partie aménagée par le projet, avec la plantation de 209 arbres sur les parkings, en périphérie de la zone et sur l'ensemble des espaces libres du projet.

Le choix d'essences locales pour la végétalisation du site, permet de pérenniser le développement de cette végétation.

4.4	À quelle(s) procédure(s)	administrative(s)	d'autorisation	e projet a-t	t-il été ou sera-t-il	soumis?
(i) La	décision de l'autorité chargé	e de l'examen au cas	par cas devra être	jointe au(x) do	ossier(s) d'autorisation	n(s).

Permis de construire

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Surface du terrain (y compris l'étang non impacté par le projet)	229375 m²		
Surface de plancher à construire	3288 m²		
Panneaux photovoltaïques en toiture	944 m²		
Places de stationnement	135 places		

4.6	Local	isation	du	proi	et
7.0		II 3 a LI U I I	uu		

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie : rue Giuseppe Garibaldi
	Lieu-dit:
	Localité : Saint dié des Vosges
	Code postal : 8 8 1 0 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
	Long.: 0 6 ° 5 5 , 4 2 " E Lat.: 4 8 ° 1 7 , 3 9 " N
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
	Point de d'arrivée : Long
	Communes traversées :
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	PLU de Saint Dié des Vosges, zone UYI
	Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?
	Oui Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?
	☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

n de réunir les informations né	cessair	es pou	e de la zone d'implantation envisagée ir remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher de
e direction régionale.			à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e Internet du ministère de l'env des sites internet où trouver l	ironner es doni	nent v nées e	ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas pa nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	•	0	le Site est situé en ZNIEFF de type II: vallée de la Meurthe de la source à Nancy
En zone de montagne ?		Ø	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

caractéristiques du projet « avant /après ».

Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
V		PPBE sur la commune. le terrain se trouve le long de la RN 59 .
0	•	
<b>V</b>		une étude ZH réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la commune est jointe en annexe de ce dossier
•	0	PPRI de la Meurthe
V	0	Approuvé le 24/12/2010
	<b>V</b>	
	<b>V</b>	l'AAC de SAINT MICHEL SUR MEURTHE, et celle de SAINT MARGUERITE, n'impactent pas le terrain du projet
	<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 6 km au Nord du site (Vallée de la Meurthe de la Voivre à saint clément et tourbière saint jean. La distance est suffisamment importante pour que le projet n'interagisse pas directement avec cette zone.
D'un site classé ?	0	<b>(</b>	

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		•	prélèvement d'eau uniquement sur le réseau AEP pour le fonctionnement des activités: sanitaires, poteau incendie
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Le projet est prévu avec un équilibrage des déblais et remblais sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		~	Le projet est prévu avec un équilibrage des déblais et remblais sur le site
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Ø	0	Le sites est desservis par les réseaux AEP, EU, Elec
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<b>2</b>		le site est situé au sein d'une large ZNIEFF existante. Pendant la phase travaux, les espèces potentiellement présentes sur le terrain impacté , pourront se reporter sur le reste de la ZNIEFF.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		•	La zone est classée en zone UYI du PLU, zone où sont autorisées les activités liées au sport, au tourisme et aux loisirs, ce terrain n'est pas classé en zone N, ni en zone A.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		le PPRI de la Meurthe n'impacte pas le terrain du projet. le TRI de saint Dié Baccarat, indique un risque d'inondation faible par remontée de nappe .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	•	0	Le public se rendra sur le site majoritairement en véhicules .
	Est-il source de bruit ?		V	Les seules nuisances sonores sont celles du trafic routier, le projet est éloigné des zones d'habitations et positionné en bordure de la RN59, le bruit ambiant est donc déjà marqué par le trafic routier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V		
seoul	Engendre-t-il des odeurs ?	0	~	L'ensemble des équipements de l'activité de restaurant seront conforme aux normes en vigueur et ne seront donc pas le site de nuisances olfactives.
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		~	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	~	0	si certaines enseignes sont lumineuses elles seront éteintes la nuit entre 22 h et 7 h
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	<b>V</b>	
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V	0	Les seuls rejets sont ceux des véhicules des usagers sur le site, la limitation de vitesse sur la zone permettra de limiter les émanations les systèmes de ventilation ou d'extraction de certaines activité (restauration) seront équipés de filtres permettant de respecter les concentrations réglementaires.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	<b>V</b>	
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	•		Les rejets des EU seront repris sur le réseau communal Les eaux pluviales des nouvelles zones imperméabilisées sur le site, seront traitées à la parcelle par tamponnement, traitement par séparateur d'hydrocarbure et rejet par débit de fuite contrôlé vers le plan d'eau du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Chaque activité gérera ses propres déchets, ce seront principalement des déchets d'emballage ( DIB) et des déchets alimentaires pour le restaurant . Des entreprises privées spécialisées seront en charge de la collecte des déchets.
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Le projet respecte les prescriptions du PLU
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>	

	lences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec jets existants ou approuvés ?	C
✓ Oui Si oui, décr	Non srivez lesquelles :	
Un hôtel se ce projet.	era également réalisé sur le secteur, il fait l'objet d'une permis de construire déposé indépendammen	t de
		ľ

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Une étude de Zone humide a été conduite sur la zone par la commune dans le cadre de 'élaboration de son PLUi , cette étude est jointe en annexe.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
Le projet aura peu d'incidence sur l'environnement ou la santé humaine.
Les places de stationnement sont prévues en matériaux perméables ( béton alvéolaire enherbé), permettant de limiter les phénomènes de ruissellement et favorisant l'infiltration en lieu et place) et les eaux pluviales du site seront tamponnés avec un débit de fuite régulé sur l'étang.
Une végétalisation importante du site permettra à ce projet de se fondre dans l'environnement : Le projet conserve la grande majorité des plantations existantes et notamment 296 arbres à hautes tiges (principalement sur le pourtour de l'étang). En complément de nombreux sujets seront plantés sur la partie développées avec la plantation de 209 arbres sur les parkings, en périphérie de la zone construite et sur l'ensemble des espaces libres du projet.  Le choix d'essences locales pour la végétalisation du site, permettra de pérenniser le développement de cette végétation créant ainsi un filtre visuel perméable en direction des bâtiments depuis la RN59.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the			
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<b>7</b>		
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.			
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>		
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V		
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>V</b>		
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.			

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

• Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	<b>Objet</b>	10
1	notice architecturale du projet	
2	etude zones humide	<b>V</b>
3	plan de masse du PC	V
4	insertion paysagère du PC	V
5		

### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DEVAUX
Prénom Didier

Qualité du signataire Président de SAS DIEDIS

A SAINT DIE DES VOSGES

Fait le 2 6 0 3 2 0 2 4

E. LECLERC Signature du (des) demandeur(s) DIEDIS S.A.S.

S.A.S. au capital de 39 860 € 5 rue Marcel Mauss 88100 SAINT DIE Tél.: 03.29.56.87.00

Siret 434 247 037 00022 - APE : 4711 F